

Maternité : la ministre assignée

Polémique. Des opposants à la fermeture poursuivent Agnès Buzyn suite à ses déclarations mettant en cause la qualité de l'accueil des patientes. Explications.

Le conflit se durcit entre les détracteurs de la maternité de **Bernay** et ceux qui la défendent bec et ongles.

Après un vote citoyen (qui a recueilli 6 500 bulletins), les manifestations (dont une avait réuni quelque 2 000 personnes dans les rues de Bernay), un clip (qui a fait près de 11 000 vues sur YouTube) et autres pétitions pour tenter de la sauver, c'est de nouveau sur le terrain de la justice, mais cette fois au plus haut niveau de la hiérarchie, que les Eurois veulent se faire entendre. Élu, syndicat et personnels s'appuient sur les déclarations de la ministre de la Santé Agnès Buzyn pour faire pencher la balance.

« DÉNIGREMENT »

Le maire (UDI) de Bernay, Jean-Hugues Bonamy, et le syndicat FO santé ont assigné devant la justice civile Agnès Buzyn, ministre de la Santé, pour dénigrement, a confirmé hier mardi l'AFP, auprès de leur avocat bernayen Pierre Jalet. Lequel avocat n'est autre que... le suppléant de la députée Marie Tamarelle-Verhaeghe (LREM)

qui, elle, femme médecin, prône la fermeture de ladite maternité début février au profit d'un centre périnatal de proximité. Les accouchements se feront à **Évreux** ou à **Lisieux** (14).

« RISQUE MAJEUR » ET « FAUSSES INFORMATIONS »

« *Il est désobligeant d'entendre proférer des contrevérités et de constater qu'elle n'hésite pas à relayer de fausses informations* », rapporte l'AFP, se basant sur l'assignation délivrée par voie d'huissier. Les opposants reprochent à Agnès Buzyn d'avoir, pour justifier la fermeture de la maternité, déclaré le 13 octobre à nos confrères de France 3 Normandie : « *On ne peut pas se permettre d'avoir une maternité ouverte avec une liste des gardes où il y a des trous et des nuits entières où il n'y a pas d'obstétricien. Donc, en cas de césarienne, nous n'avons personne pour la faire. C'est un risque majeur.* »

« UNE DÉMARCHÉ DE DÉNIGREMENT »

« *Le personnel soignant et le chef de service gynéco-obstétrique sont en mesure de démontrer que la totalité*



La ministre de la Santé Agnès Buzyn est assignée en justice par les défenseurs de la maternité de Bernay (photo : Boris Maslard)

des gardes de jour et de nuit ont toujours été organisées et les opérations urgentes dûment réalisées de jour comme de nuit », lui répondent les 21 requérants dans leur assignation.

Ils estiment que « *ce propos, proféré par la plus haute autorité fran-*

çaise dans le domaine de la santé, s'inscrit dans une démarche délibérée de dénigrement destinée à ternir l'image de cet établissement de santé afin de justifier la fermeture du service de gynéco-obstétrique.

Ils demandent chacun 3 000 € en réparation de leur préjudice

moral.

La fermeture de la maternité et sa transformation en un centre périnatal de proximité sont prévues d'ici à février 2019. En octobre, quatre personnes, dont le syndicat FO santé, avaient déjà assigné Christine Gardel, directrice de l'ARS (agence régionale de Santé) Normandie, pour dénigrement. La procédure est toujours en cours devant le tribunal de grande instance d'Évreux.

MOINS D'ACCOUCHEMENTS EN 2018

Les défenseurs sont particulièrement déterminés à sauver la maternité, à telle enseigne que, début novembre, des élus locaux et FO santé ont aussi engagé deux recours devant le tribunal administratif de Caen (14) pour s'opposer à cette fermeture. Mais une première décision, prise en référé, avait débouté les requérants.

Selon le syndicat Force ouvrière, 404 accouchements et 9 658 consultations gynéco-obstétriques ont eu lieu à la maternité en 2017. Le service emploie à ce jour 30 personnes.

« *En 2018, la maternité a compté 312 accouchements* », a déclaré le docteur **Ibrahim Makké**, chef du service gynéco-obstétrique.